

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 17 juin 2019

Le 17 juin 2019 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Laurent COLOMBANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Christine CAPDEVILLE ; Laurent COLOMBANI ; Bernard DESTROST ; Sylvia DERAÏ GIMBERT ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; André JULLIEN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLE ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre COULOMB représenté par Sylvia BARTHELEMY
Rémi MARCENGO représenté par Alain GREGOIRE
Michel LAN représenté par André JULLIEN
Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY
Alain ROUSSET représenté par Bruno FOTI
Jocelyne MARCON représentée par Madeleine VAICBOURDT
Maurice CAPEL représenté par Sylvie FANEGO
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Mohammed SALEM représenté par Léo MOURNAUD
Robert MIECHAMP représenté par Danièle GARCIA
Alain BOUTBOUL représenté par Patrick BIAVA
Danièle GIRAUD représentée par Raymond ROCCHIA
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Dominique HONETZY représentée par Monique RAVEL
Muriel HENRY représentée par Christiane PETETIN
Pascal AGOSTINI représenté par Philippe AMY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Julie GABRIEL représentée par Jeannine LEVASSEUR
Giovanni SCHIPANI représenté par Hélène TRIC

Etaient absents :

Véronique MIQUELLY
Daniel FONTAINE
Joëlle MELIN
Vincent RUSCONI

CT4/170619/3

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

Budget Supplémentaire 2019 – Etat Spécial de Territoire (EST) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

L'Etat Spécial de Territoire a été voté le 13 décembre 2018 par l'adoption du budget primitif 2019 par le Conseil de la Métropole. Il convient de procéder à des ajustements de crédits qui seront inscrits dans le cadre de la proposition au vote du budget supplémentaire du prochain Conseil de la Métropole.

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a notifié le montant de la dotation de gestion attribué au Territoire qui tient compte de ces ajustements pour l'exercice 2019 :

- Au titre de la dotation de fonctionnement : 13 456 490 euros,
- Au titre de la dotation d'investissement 17 090 917 euros.

Ainsi, suivant l'instruction budgétaire M57, il est proposé d'approuver l'équilibre de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'exercice 2019 en dépenses et en recettes.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le budget primitif 2019 adopté le 14 décembre 2018 en Conseil de Métropole ;
- La décision modificative N° 1 du Budget primitif de l'Etat Spécial de Territoire du Conseil de Métropole du 28 mars 2019 ;
- Le projet de budget supplémentaire de 2019 de l'Etat Spécial de Territoire.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que l'Etat Spécial de Territoire, prévu à l'article L.5218-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;
- Que l'Etat Spécial de Territoire est voté par chapitre en fonctionnement et en opérations sous mandats en investissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du budget supplémentaire 2019. Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement
Section d'Investissement

0 euros
0 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-CT4-170619-3-DE
Date de télétransmission : 21/06/2019
Date de réception préfecture : 21/06/2019

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-CT4-170619-3-DE
Date de télétransmission : 21/06/2019
Date de réception préfecture : 21/06/2019